

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'après réception de l'acompte et la confirmation du séjour par le Camping le Rocher de la cave.

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que la taxe de séjour n'est pas comprise dans le prix. La consommation d'eau, de gaz et d'électricité est comprise dans le tarif. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs. La facturation des séjours est faite sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation. Les offres et promotion ne sont pas rétroactives et non cumulables entre elles.

Les textes plans et photos sont indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle. Les dispositions et les caractéristiques des pièces peuvent varier suivant les modèles. La réservation est faite en fonction des disponibilités du camping et des souhaits du client.

Montant de acompte: 25% du montant total du séjour payable lors de la réservation. Le solde du séjour doit être payé lors de l'arrivée.

Le nombre de personnes ne doit pas excéder celui précisé dans le type d'hébergement. Dans le cas d'un dépassement, le camping est en droit de refuser toute personne supplémentaire. Toutefois, le locataire peut installer une tente sur le même emplacement avec l'autorisation du camping. Cette personne supplémentaire devra acquitter le paiement du tarif correspondant.

Lors de la réservation ou à l'arrivée au camping, toutes les personnes doivent être déclarées à la réception.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour tout retard de plus de 24 heures, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle, l'acompte restera acquis à la direction du camping et le camping pourra disposer de l'emplacement ou de la location.

2.3 Annulation

Une annulation de séjour doit être obligatoirement faite par écrit (courrier ou mail).

Pour toute annulation parvenue plus de 45 jours avant la date de début de séjour, l'acompte sera remboursé (les frais de dossier seront conservés par le camping).

En cas de décision gouvernementale de confinement, d'interdiction de déplacement ou de fermeture administrative, les conditions d'annulation ci-dessus s'appliquent jusqu'au jour d'arrivée.

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

Les locations en haute saison (cf page des tarifs) vont du mercredi ou samedi au mercredi ou samedi. En dehors de la haute saison, il est possible de louer à la nuit ou pour le week-end.

Pour les emplacements de camping : les arrivées s'effectuent à partir de 12 h, les départs s'effectuent avant 12 h.

Pour les locations : les arrivées s'effectuent à partir de 16 h, les départs s'effectuent avant 10 h.

Toute insatisfaction concernant l'état de propreté, ou l'état général du locatif doit être notifiée au plus tard 24h après l'arrivée, ceci afin de permettre d'y remédier. Aucune réclamation ne sera recevable plus de 24h après le jour d'arrivée.

3.2 Caution

Une caution de 260 euros pour l'hébergement et le ménage vous sera demandée le jour de votre arrivée.

Elle vous sera remboursée dans les sept jours après votre départ, suite un état des lieux.

La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le forfait ménage de 90 € si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, nous vous enverrons un courrier avec le compte rendu de l'état des lieux et en fonction de celui-ci, votre caution vous sera restituée.

3.3 Départ

Toute demande de prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue et acceptée par le camping.

3.4 Visiteurs

Les visiteurs sont acceptés sous la responsabilité de leur hôte. Ils doivent se garer sur le parking extérieur et se présenter à l'accueil.

3.5 Animaux

Les animaux de compagnie (sauf les chiens de catégorie 1 et 2) sont acceptés gratuitement dans le camping. Ils doivent être tenus en laisse, identifié (puce ou tatouage) et vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire et il doit être à jour.

3.6 Règlement intérieur

Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping, affiché à la réception, il est responsable des troubles occasionnés par les personnes qui séjournent avec lui. Le non-respect caractérisé du règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion du campeur.

3.7 Branchement électrique

Pour des raisons de sécurité des installations électriques, il est strictement interdit de brancher votre véhicule sur les prises standard du camping.

Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait. Une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité est obligatoire.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Périgueux (24).

En cas de litige et après avoir saisi le service clientèle du professionnel, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de ce professionnel. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : BAYONNE MEDIATION 32 rue du Hameau 64200 BIARRITZ www.bayonne-mediation.com

